

71^e rencontre

20 juillet 2023. 9 h à 12 h

Visioconférence

PERSONNES-RESSOURCES		Présent	Absent
	Réjean Gouin Vice-Président	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Vincent Duquette-Rivard (Claudine Ethier) Coordination	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Arianne Sylvestre Secrétaire	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Manon Gilbert	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
	Isabelle Parent	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Gabriel Blanchet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
MRNF	Isabelle Matteau	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Yanick Ouellet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
	Anouk Pohu	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>

Observateur : Karen Ferland, Association forestière de Lanaudière

Invité :

*Le cumulatif des rencontres est calculé du 1^{er} avril au 31 mars.

MEMBRES			Présent	Absent	Cumulatif	
Autres utilisateurs	Serge-Alexandre Demers-Giroux	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	1/3
	Yasmine Kessaci	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/3	
Bénéficiaire de garantie d'approvisionnement	Maxime Trudel	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	3/3
	Mathieu Dufresne	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
	Élizabeth Rivard	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/3	
	Patrick Provost	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	
	Réjean Lachance	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1/3	
	Éric Chiasson	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Communauté Atikamekw de Manawan	Paul-Émile Ottawa	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	0/3
	Kevin Dubé	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
	Jean-Noël Dubé	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Conseil régional de l'environnement	Aurélié Charpentier (Denise Trudel)	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	2/3
	Renald Breault	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Détenteur de bail de piégeage	Robert Papineau	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	3/3
	Marc Gauthier	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	
Détenteur de bail de villégiature	Michel Moreau	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	3/3
	Bertrand Grenier	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/3	
MRC de D'Autray	Jean Hubert	Délégués	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	3/3
	Michael C. Turcot	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
	VACANT	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
MRC Matawinie	Claudine Ethier (Félix Nadeau- Rochon)	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	2/3
	Philippe Gaudet (Alexandre Mathieu- Vaugeois)	Substitut	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/3	
	Réjean Gouin	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	1/3	
Organisme de bassin versant	Delphine Deléglise	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	3/3
	Stéphanie Chabrun	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Organismes gestionnaires de ZEC	Nathalie Poitras	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/3	3/3
	Julie Lachance	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	
	François Couture	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	
	Robert Gauvin	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	
Organisme – Réserves fauniques	Patrick Gendreau (Yannick Dufour)	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	2/3
	Francis Desjardins	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Titulaire de permis de pourvoirie	Jonathan Leblond	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	3/3
	François Trottier	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
	Myriam Poirier	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	3/3	
	Simon Martin De-Bujanda	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Titulaire d'un permis d'exploitation d'érablière	Alan Bryson	Délégué	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	2/3	2/3
	Guy Breault	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	
Véhicules hors route	Michaël Barras	Délégué	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	0/3	2/3
	Patrick Ricard	Substitut	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	2/3	

**Objectifs de la rencontre**

- Recommander les secteurs d'intervention acéricole (SIA), ainsi que les mesures d'harmonisation à y associer, à ajouter au potentiel acéricole priorisé (PAP)

Projet d'ordre du jour

Affaires administratives		
9 h à 9 h 05	1. Mot de bienvenue	Réjean Gouin
9 h 05 à 9 h 10	2. Objectifs	Réjean Gouin
9 h 10 à 9 h 15	3. Adoption du projet d'ordre du jour	Réjean Gouin
Dossiers pour décisions		
Consultation des secteurs d'intérêts pour l'acériculture (SIA)		
9 h 15 à 9 h 30	4. Mise en contexte : « Exercice d'ajustement des PAP 2023 »	Gabriel Blanchet
9 h 30 à 10 h	5. Saint-Donat 5.1. SIA 062023CGT 5.2. SIA 141028	Gabriel Blanchet
10 h à 10 h 45	6. Notre-Dame-de-la-Merci 6.1. SIA 141001 / 141009 6.2. SIA 141018 / 141038 6.3. SIA 141042	Gabriel Blanchet
10 h 45 à 11 h	PAUSE	
11 h à 11 h 15	7. Saint-Damien / Mandeville 7.1. SIA 141005	Gabriel Blanchet
11 h 15 à 11 h 30	8. Saint-Zénon / St-Michel-des-Saints 8.1. SIA 141033	Gabriel Blanchet
Fermeture de la rencontre		
11 h 30 à 11 h 55	9. Affaires diverses 9.1. Projets d'exploration minière	
11 h 55 à 12 h	10. Prochaine rencontre	Vincent D.-R.



DISCUSSION	SUIVIS
<p>1. Mot de bienvenue</p> <p>La rencontre débute à 9 h 03. M. Réjean Gouin, maire de la municipalité de Saint-Michel-des-Saints et vice-président de la Table GIRT souhaite la bienvenue aux délégués.</p>	
<p>2. Objectifs</p> <p>M. Gouin procède à la lecture des objectifs de la rencontre.</p>	
<p>3. Adoption du projet d'ordre du jour</p> <p>L'ordre du jour et les documents nécessaires à la rencontre ont été déposés le 13 juillet 2023 dans la section Accès aux membres. Les documents avaient été transférés aux membres par courriel le 27 juin 2023.</p> <p>Le point 9.1 <i>Projets d'exploration minière</i> est ajouté à l'ordre du jour.</p> <p>Le projet d'ordre du jour est adopté avec l'ajout du point 9.1 et les affaires diverses demeurent ouvertes.</p>	
<p>4. Mise en contexte – Exercice d'ajustement des PAP 2023</p> <p>Monsieur Blanchet du MRNF met en contexte l'exercice d'ajustement du potentiel acéricole priorisé (PAP)2023.</p> <ul style="list-style-type: none">• Dépôt de la première version du Plan directeur en mars 2022• Consultation publique du 26 mai au 26 juillet 2022• Intégration des commentaires• Dépôt officiel de la nouvelle version du Plan directeur en octobre 2022• Travaux de mise en œuvre du Plan d'action• Annonce publique du plan directeur le 18 avril 2023• Annonce en mai 2023 par les Producteurs et Productrices acéricoles du Québec de l'émission de nouveaux contingents de production acéricole (7 M d'entailles) <p>Le plan directeur en appui au développement de l'acériculture en forêt publique a pour objectif d'encadrer, de manière cohérente à l'échelle provinciale, le développement de l'acériculture en forêt publique. Les 6 orientations suivantes en font partie intégrante :</p> <ul style="list-style-type: none">• Orientation 1 : Offrir des superficies aux entreprises acéricoles dans le cadre d'une augmentation de contingent.• Orientation 2 : Développer l'acériculture en forêt publique de façon à contribuer à l'approvisionnement des usines de transformation du bois.• Orientation 3 : Établir la juste valeur locative des érablières en forêt publique.• Orientation 4 : Optimiser les processus d'attribution de contingent et de délivrance de permis d'intervention acéricole.• Orientation 5 : Développer l'acériculture en forêt publique de façon durable.• Orientation 6 : Pérenniser la collaboration entre les partenaires du secteur forestier afin de favoriser le développement de l'acériculture en forêt publique. <p>Le plan d'action du plan directeur a été annoncé au même moment que le plan directeur afin de mettre en place concrètement les grandes orientations et leurs objectifs respectifs ainsi que de permettre leur planification, et ce, au travers de 32 actions.</p>	



L'exercice d'ajustement des PAP 2023 s'inscrit dans ce contexte et également avec l'annonce d'augmentation de contingents de 7 M d'entailles par les Producteurs et productrices acéricoles du Québec (PPAQ) le 24 mai dernier. La répartition régionale du contingent sera attribuée au prorata des demandes par région et 5 % des nouvelles entailles sera réservé pour les terres du domaine de l'État. Cet exercice exceptionnel est principalement axé sur les intentions d'agrandissement à court terme des acériculteurs dans l'environnement immédiat de leur érablière en exploitation.

Le MRNF a lancé un appel de superficies d'intérêts pour l'acériculture (SIA) auprès des exploitations acéricoles en terre publique ou en terre privée désirant s'agrandir en terre publique.

Les SIA demandées par les acériculteurs de la région de Lanaudière ont été analysées à partir de plusieurs critères (érablière, production ligneuse, protection des investissements sylvicoles, usages et droits consentis, critères opérationnels). Au total, neuf demandes ont été déposés pour 1 179 ha. Après analyse, 446 ha ont été retenues.

- **Portrait des potentiels acéricoles à prioriser (PAP) actuels pour l'unité d'aménagement de Lanaudière:**

- Pour des agrandissements: **628 ha + (446 ha de SIA)**
- Pour des démarrages : **774 ha**
- Total (incluant les SIA retenus): **1 848 ha**

Un questionnement est porté au critère « Usage et droits consentis » sur la pertinence de « bloquer » les secteurs d'intérêts acéricole pour les réserves de biodiversité à venir. Une précision est apportée quant à la réserve de territoire pour fins d'aires protégées (RFTAP). En effet, les réserves de biodiversité « à venir » sont des projets qui ont fait partie d'un processus d'analyse et de consultation auprès de la région depuis quatre ans. Le décret d'aire protégée pour un projet est un long processus sous la responsabilité du MELCCFP requérant souvent plusieurs années.

Les recommandations de la table GIRT seront prises en compte et intégrées lorsque possible aux conditions des permis d'intervention pour la culture et l'exploitation d'une érablière à des fins acéricoles et devront ainsi être respectées par les titulaires suite à la délivrance de permis.

5. Saint-Donat

5.1 IA 062023CGT

Le permis existant est situé en territoire public intramunicipal (TPI).

- Aucune préoccupation du villégiateur situé à 100 mètres du SIA. Le villégiateur aimerait négocier un droit de passage pour la chasse au chevreuil;
- Assurer le maintien de l'utilisation du sentier de randonnée autorisé existant en prenant entente avec le détenteur du droit (Association des propriétaires du lac Sylvère);
- Localiser toute nouvelle infrastructure à 100 m ou plus des terrains résidentiels privés, à l'exception de la tubulure, afin d'assurer la quiétude des résidents.

Intégrer les recommandations de la table GIRT aux permis d'intervention qui serait délivré sur la superficie du SIA. (MRNF)

Inscrire les mesures d'harmonisations entre le producteur et le détenteur du droit du sentier

**5.2 SIA 141028**

Le permis existant est situé en UA. Le producteur a des ambitions concernant l'agrandissement de son exploitation. Des inquiétudes ont été émises pour l'approvisionnement de feuillus selon les superficies de PAP grandissante. Les PAP font partie intégrante des garanties d'approvisionnement. Toutefois, lors de l'émission d'un permis d'intervention à des fins acéricoles, les superficies sont soustraites aux garanties d'approvisionnement des usines de transformations du bois, mais le bois généré par l'aménagement de ces superficies peut toujours être destiné aux usines. Les superficies en PAP devraient être regroupées autour des érablières existantes et avoir une configuration limitant l'enclavement de superficie sous garanties d'approvisionnement.

Une section du sentier de randonnée de la montagne Noire est située sur un chemin multiusage. Un chemin multiusage est un chemin en milieu forestier construit à des fins multiples, notamment pour l'aménagement forestier. Toute personne peut circuler sur un chemin multiusage. Aucun nouveau chemin forestier ne semble être implanté. Une superficie de récolte potentielle semble être enclavée entre l'îlot de vieillissement et le SIA.

- Indiquer la possibilité d'implantation d'un chemin forestier dans le SIA en raison de l'enclavement d'une superficie forestière productive par le permis acéricole;
- Assurer le maintien de l'utilisation du sentier de randonnée autorisé existant;
 - Le producteur a pris contact avec le club plein air de St-Donat et l'harmonisation semble être acceptable pour l'instant. Les mesures d'harmonisations présentes dans l'entente entre le club de plein air de St-Donat et l'acériculteur devront figurer aux conditions du permis.
- Localiser toute nouvelle infrastructure à 100 m ou plus des terrains résidentiels privés, à l'exception de la tubulure, afin d'assurer la quiétude des résidents.

Les mesures d'harmonisation proposées pour ces SIA ont été adoptées à l'unanimité.

• Notre-Dame-de-la-Merci○ **SIA 141001**

Le permis existant est situé en UA. La cohabitation avec les secteurs privés est parfois difficile dans ce secteur.

- Localiser toute nouvelle infrastructure à 100 m ou plus des terrains résidentiels privés, à l'exception de la tubulure, afin d'assurer la quiétude des résidents.

○ **SIA 141009**

Le permis existant est situé en UA

- Assurer le maintien de l'utilisation du sentier de randonnée autorisé existant en prenant entente avec le détenteur du droit (Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie);
- Localiser toute nouvelle infrastructure à 100 m ou plus des terrains résidentiels privés, à l'exception de la tubulure, afin d'assurer la quiétude des résidents.

lorsqu'ils seront convenus.
(MRNF)

Transmettre à la municipalité les mesures d'harmonisation (MRC)

Intégrer les recommandations de la table GIRT aux permis d'intervention qui serait délivré sur la superficie du SIA. (MRNF)

Inscrire les mesures d'harmonisations entre le producteur et le détenteur du droit du sentier (MRNF).



<p>○ SIA 141018 / 141038</p> <p>Le permis existant est situé en UA. Ces SIA ont été analysés par le comité acéricole le 24 mai dernier. Le demandeur est le même pour les deux permis.</p> <ul style="list-style-type: none">• Indiquer la possibilité d'implantation d'un chemin forestier dans le SIA en raison de l'enclavement d'une superficie forestière productive par le permis acéricole;• Localiser toute nouvelle infrastructure à 100 m ou plus des terrains résidentiels privés, à l'exception de la tubulure, afin d'assurer la quiétude des résidents. <p>○ SIA 141042</p> <p>Le permis existant est situé en UA. Le SIA est adjacent à un secteur PAFIO</p> <ul style="list-style-type: none">• Assurer le maintien de l'utilisation du sentier de randonnée autorisé existant en prenant entente avec le détenteur du droit (Société de développement des parcs régionaux de la Matawinie);• Localiser toute nouvelle infrastructure à 100 m ou plus des terrains résidentiels privés, à l'exception de la tubulure, afin d'assurer la quiétude des résidents. <p>Les mesures d'harmonisation proposées pour les SIA 141009, 141018, 141038, 141042 ont été adoptées à l'unanimité.</p> <p>Une harmonisation électronique sera réalisée pour le SIA 141001 suite à l'approbation de la municipalité concernée vis-à-vis des mesures d'harmonisation proposées.</p>	Procéder à une harmonisation électronique pour le SIA 141001 (Coordination Table GIRT)
<p>6. Saint-Damien / Mandeville</p> <p>6.1 SIA 141005</p> <p>Le permis existant est situé en UA et à l'entrée de la ZEC des Nymphes. L'affectation de sentier est un chemin multiusage.</p> <ul style="list-style-type: none">• Indiquer la possibilité d'implantation d'un chemin forestier dans le SIA en raison de l'enclavement d'une superficie forestière productive par le permis acéricole <p>La mesure d'harmonisation proposée pour le SIA 141005 a été adoptée à l'unanimité.</p>	Intégrer les recommandations de la table GIRT aux permis d'intervention qui serait délivré sur la superficie du SIA. (MRNF)
<p>7. Saint-Zénon / Saint-Michel-des-Saints</p> <p>7.1 SIA 141033</p> <p>Le permis existant est situé en UA et dans la ZEC Lavigne.</p> <p>Un villégiateur est présent au lac Patu. Le SIA est à environ 330 mètres de son habitation. Contact tenté avec le villégiateur, mais aucun retour. En attente de ses nouvelles.</p> <p>Le SIA 141033 est adoptée à l'unanimité sans mesure d'harmonisation.</p>	Intégrer les recommandations de la table GIRT aux permis d'intervention qui serait délivré sur la superficie du SIA. (MRNF) Transmettre la réponse du villégiateur au MRNF (RLTP)



8. Affaires diverses**8.1 Exploration minière**

Des projets d'exploration minière sont en cours dans la ZEC Lavigne et certains membres émettent leur préoccupation par rapport aux projets miniers en général dans la région de Lanaudière. La Table GIRT est en place pour traiter les dossiers liés à la forêt et non le minier. Nous ne pouvons pas nous opposer aux projets miniers, car la Loi sur les mines est au-dessus de la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier.

8.2 Mise à jour des comités ciblés pour l'harmonisation

Mme Isabelle Parent du MRNF indique que beaucoup de comités ciblés sont prévus au cours de l'été afin de prévoir l'harmonisation de plusieurs secteurs cet automne.

9. Prochaine rencontre

La prochaine rencontre de la Table GIRT aura lieu le 7 septembre 2023 de 9 h à 16 h.

Il est mentionné d'accorder une importance de planifier de nouveaux secteurs en PAP au sein du comité acéricole étant donnée la grande probabilité d'émission de contingent dans les prochaines années.

10. Fermeture de la rencontre

La rencontre se termine à 11 h 19.
